



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.42
24 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 24 JUIN 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) au sujet de violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 20 et le 23 juin 1994, il semble que 14 vols d'avion ou d'hélicoptère (en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'applique pas en vertu du paragraphe 1 de la résolution précitée et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de cette résolution) aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total de vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 1 746.

ANNEXE

Informations sur les vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(20-23 juin 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1755	20 juin	06 h 20	06 h 36	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact radar, puis visuel avec un hélicoptère gris à 60 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est puis sud-ouest Faible 2 000 pieds
1756	20 juin	07 h 00	07 h 00	Un hélicoptère de l'ONU a observé un hélicoptère à 10 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Inconnue Inconnue Inconnue
1757	20 juin	08 h 05	14 h 15	Ce vol était au départ un vol d'évacuation sanitaire autorisé aller et retour entre Pale et Bijelina. Ce vol est devenu une violation parce que l'hélicoptère ne transportait aucun des patients autorisés mais sept passagers non autorisés habillés en civil. En outre, l'hélicoptère a atterri sans autorisation à Sokolac, puis est rentré en retard à Pale. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
1758	20 juin	09 h 23	09 h 28	Un contact radar a été établi par AWACS avec un appareil à cinq kilomètres au sud-ouest de Fojinica. Des chasseurs de l'OTAN ont été envoyés pour enquêter, mais ils n'ont pas pu établir un contact. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est 185 noeuds Basse
				[21 juin : aucune violation signalée]	
1759	22 juin	09 h 07	11 h 22	Le vol était à l'origine un vol autorisé par la FORPRONU et est devenu une violation lorsque l'appareil est parti de Posusje avec cinq passagers civils non autorisés et deux sacs contenant de l'argent. Ce vol d'hélicoptère non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Faible Basse
1760	22 juin	10 h 52	11 h 14	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 57 kilomètres au sud-ouest de Banja Luka. Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact radar mais n'ont pas été en mesure d'établir un contact visuel. Le contact a été perdu à 20 kilomètres au nord-est de Banja Luka. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est et nord-est 86 noeuds Basse
1761	22 juin	13 h 34	13 h 43	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 50 kilomètres au nord de Banja Luka, qui est entré ensuite dans la zone d'exclusion aérienne puis l'a quittée avant qu'un chasseur de l'OTAN ne puisse établir un contact visuel. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud puis ouest 128 noeuds Basse
1762	22 juin	20 h 22	20 h 23	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère pouvant être de type Mi-8 survolant Tomislavograd. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Faible Basse
1763	23 juin	07 h 30	07 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère pouvant être de type Mi-8 survolant Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Faible Basse

... .

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, vitesse, altitude
		Début	Fin		
1764	23 juin	08 h 20	08 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-8 qui a atterri à Zenica puis a décollé et fait route au nord-est. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Faible Basse
1765	23 juin	10 h 25	10 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère pouvant être de type Gazelle survolant Brcko. Ce vol d'hélicoptère non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Faible Basse
1766	23 juin	10 h 32	10 h 45	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef à 45 kilomètres au sud-ouest de Sarajevo. Les chasseurs de l'OTAN n'ont pas pu établir un contact. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest 90 noeuds Basse
1767	23 juin	11 h 54	12 h 05	Un contact radar a été établi par AWACS avec un aéronef en Serbie volant parallèlement à la Drina. L'appareil a traversé la frontière en entrant dans la zone d'exclusion aérienne, puis a continué sa route avant de disparaître à 5 kilomètres au nord de Bijeljina. Les chasseurs de l'OTAN n'ont pas pu établir un contact mais ont observé un hélicoptère à 5 pales au sol, à proximité du point où le contact radar a été perdu. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Faible Inconnue
1768	23 juin	14 h 00	14 h 09	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type Mi-8 décollant de Tarcin à 14 heures. Un contact radar a été établi par AWACS à 14 h 07, à 36 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo, et un chasseur de l'OTAN a établi un contact visuel à 14 h 09. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord 160 noeuds Inconnue